

Un des principaux journaux de la province de Québec et du Dominion représente, on le sait, les vues de l'autre député indépendant du Nouveau-Brunswick. Je parle de l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), dont on sait que les opinions sont résumées dans le *Herald*, de Montréal. L'honorable monsieur ne mâche pas les choses quand il parle dans la presse, et je ne pense pas qu'il les mâche quand il parlera dans la Chambre. Ce n'est pas sa manière. Le *Herald* disait jeudi :

Il est difficile de comprendre pourquoi le premier ministre va persister à imposer au parlement un bill de suffrage. Il doit voir qu'il n'a pas d'appui cordial dans cette affaire. L'opposition en bloc est hostile. C'est peut-être à quoi il faut s'attendre avec un gouvernement de parti. Mais les partisans y sont aussi hostiles—mais l'autre député indépendant de King, N.-B. (M. Foster) y est favorable. Deux provinces prétendent se soustraire à son opération. Quelques provinces ne veulent pas d'une certaine classe de nouveaux électeurs, et d'autres provinces en rejettent une autre classe de ceux à qui sir John voudrait donner le droit de suffrage. Le gouvernement a été obligé de se soumettre déjà à des changements radicaux, et d'autres sont imminents. Il est rarement arrivé qu'un gouvernement fort ait soutenu une aussi opiniâtre opinion—de la part de qui ? De tous côtés. Le temps auquel le projet a été déposé, la détermination de l'imposer sans considération des conséquences, ainsi que les dispositions du bill lui-même, tout cela est contraire à la saine politique du parti, et pas du tout en harmonie avec l'habileté du chef. On cherche un avantage de parti dans l'Ontario ; il est bien possible que pour obtenir ce résultat le premier ministre mette en péril la cohésion de tout son parti, et alors où serait l'avantage pour le parti ?

Je vais passer quelques-unes des remarques qui suivent, qui sont pertinentes et appropriées, mais trop longues pour être citées *in extenso*. Il poureuit et dit :

Il ne peut plaider ignorance du caractère extrême de la demande qu'il a faite à la fidélité de ses partisans. Il est probable qu'aucun chef n'a jamais eu de partisans aussi dévoués ; il est certain qu'aucun chef de parti n'a moins consulté ses partisans ni ne les a traités d'une façon plus autocratique. Mais il y a un terme au delà duquel aucun chef ne peut espérer conduire ses partisans.

Cet honorable monsieur, qui a été pendant un certain temps collègue du premier ministre, qui est aujourd'hui un des députés les plus importants et les plus influents du Nouveau-Brunswick, qui est indépendant, dit qu'il y a un point au delà duquel le premier ministre ne peut espérer conduire ses partisans ; mais il paraît qu'on n'a pas encore atteint le point où le député indépendant de King, N.-B. (M. Foster), peut être compté parmi ceux qui ne veulent plus le suivre.

M. COSTIGAN : Tournez la page suivante et lisez l'article de fond du 13.

M. CASEY : Je le verrai. Je ne sais pas ce qu'il conçoit, et je suis à lire ce qui se rapporte à mon raisonnement.

M. McCALLUM (Monck) : J'aimerais à savoir ce que les vues des députés indépendants ont à faire avec la question soumise à la Chambre.

M. CASEY : Il paraît que le point a été atteint où l'ex-collègue du premier ministre ne peut plus le suivre, mais il ne l'a pas été dans le cas du député indépendant de King (M. Foster). L'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) continue et dit :

Le véritable point d'appui pour lui, pour n'importe quel chef de parti qui a foi dans le peuple, c'est le suffrage universel, et rien moins que cela est une erreur. S'il doit déclarer sa présente opposition à ce principe si équitable, si large, si bien calculé pour tenir les gens unis, qu'il attende que la population demande l'application du principe de plus en plus hautement, comme la chose se fera certainement d'ici à douze mois ; et s'il a besoin d'inspiration il sera probablement gratifié des clamours de la multitude demandant ce qui aurait dû être gracieusement accordé sans contraintes.

Dans tous les cas si sir John est aussi rusé que ses partisans veulent nous le faire croire, il ne tentera pas davantage d'imposer au public cette énorme masse de replatrage appelé le bill de suffrage, au lieu de ce qui constitue le droit de naissance de tout homme libre. Nous conseillons à sir John de retirer son bill en accompagnant ce retrait de l'amendement déclarant que le suffrage universel est le suffrage de l'avenir.

Telles sont les paroles viriles de l'homme énergique qui sait les émettre franchement. Bien que j'aie eu occasion de faire de l'opposition à l'honorable monsieur et que probablement j'aurai occasion de le faire encore, je dois dire qu'il ne recule jamais devant l'expression de ses sentiments dans

cette Chambre. Quels que puissent être ses autres défauts, il dit franchement ce qu'il veut faire savoir à la Chambre. L'honorable député de King, N. B. (M. Foster) a fait une recommandation que j'espère voir suivre. Suivant l'indication du *Mail* il veut bien que nos raisonnements et ceux qui se font du côté de la droite aillent ensemble devant le pays. J'espère que la Chambre va être dissoute et que l'on va commenter l'opinion du pays. Que nos raisons et les leurs aillent au peuple, et que le peuple juge. C'est le désir clairément exprimé de ce côté-ci de la Chambre, mais je crois que c'est loin d'être celui de la droite.

L'amendement à l'amendement (M. Weldon) est rejeté. Pour, 36 ; contre, 74.

M. VAIL : La proposition contenue dans la motion mise entre vos mains est si raisonnable, et le suffrage provincial de la Nouvelle-Écosse si simple, et donne si bien satisfaction à la population de cette province, que j'espère, après avoir exposé brièvement l'acte actuellement en vigueur dans cette province, que je serai plus heureux avec l'amendement que je vais proposer que ne l'ont été mes amis de Québec et du Nouveau-Brunswick. A l'exception de quelques remarques que j'ai faites lors de la deuxième lecture, j'ai écouté très attentivement tout ce qui a été dit au sujet du suffrage électoral et du bill actuellement soumis à la Chambre. J'ai écouté avec le désir d'entendre dire quelque chose en explication de ce bill par le gouvernement, ou par quelques-uns de ses partisans, qui me justifierait à voter pour ce bill ; mais les seules raisons que j'ai entendues de ce côté-là de la Chambre, en faveur de ce projet, ont été d'abord que nous avions le pouvoir d'adopter ce projet en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et ensuite, qu'il est désirable d'avoir un suffrage uniforme. Je ne puis voir comment, pour aucune de ces raisons ou pour toutes les deux, cette Chambre serait justifiable de s'éloigner autant de l'acte 1874, qui a fonctionné d'une façon si satisfaisante. Si l'on pouvait démontrer que cette loi va nous donner un vote plus indépendant et qu'elle va envoyer des députés plus intelligents dans cette Chambre, ou qu'elle donnera plus de satisfaction au Canada en général, ces raisons seraient suffisantes pour nous engager, dans tous les cas, à faire un juste examen de cette mesure. Mais il n'est pas question du pouvoir d'adopter le bill, mais de savoir s'il est opportun de l'adopter ; s'il aura pour résultat l'avantage du Dominion en général ; et jusqu'à ce que cela soit démontré, je ne vois pas pourquoi on ferait rester ici cette Chambre six semaines après le temps ordinaire, pour permettre au gouvernement de faire entrer le bill dans la loi.

Je sais que quelques membres de la droite vont dire que si ce bill n'est pas adopté dans cette session il ne pourra pas être mis en vigueur pour l'élection de 1887. Nous avons fait cinq élections depuis la Confédération avec le suffrage actuel, et on n'a fait ni plainte ni donné de bonnes raisons pour justifier l'adoption d'un bill pour donner aux électeurs de la Confédération l'occasion de voter d'après un autre suffrage que celui de la province. La Chambre a opéré sa rentrée le 29 janvier, et jusqu'au 19 mars on nous a laissés dans le doute sur la question de savoir si ce bill serait soumis à la Chambre ou non. Le 19 mars il a été lu pour la première fois, mais il n'a été vraiment soumis à la Chambre que le 16 avril, trois mois moins douze jours après la rentrée de la Chambre. Si le premier ministre eût été désireux de mettre cette Chambre en possession de tous les renseignements au sujet du bill, de ce qu'il contenait, des changements s'il y en avait qu'il se proposait de faire, il aurait—considérant tout ce qu'il a dit au sujet de cette mesure d'importance dans les sessions précédentes—employé au moins deux heures pour fournir à la Chambre tous les détails à ce sujet. Il aurait fait remarquer que le bill était important, qu'il priverait probablement plusieurs de leurs droits politiques, pendant qu'il donnerait le droit de suffrage à quelques autres. Il aurait dit que son seul objet en dépo-